



**Certificat d'inscription
au Répertoire des Entreprises et des Établissements (SIRENE)**



002506 / 005011

MADAME NAZIHA MAYOUFI
8 RUE JEAN MENANS
75019 PARIS

Tél : 01 30 96 90 00
Fax : 01 30 96 92 42

A la date du 16 Mai 2012

Description de la personne

Identifiant SIREN 487 538 159
Identifiant SIRET 487 538 159 00020
Nom MAYOUFI
Nom d'usage
Prénoms NAZIHA
Date et lieu de Naissance 20/09/1974 - ZARAT
Activité Principale Exercée (APE) 6910Z Activités juridiques
Date de prise d'activité 14/09/2005

Description de l'établissement concerné

Identifiant SIRET 487 538 159 00020
Adresse
8 RUE JEAN MENANS
75019 PARIS 19
Enseigne
Activité Principale Exercée (APE) 6910Z Activités juridiques
Date de prise d'activité 01/02/2012
Effectif salarié à la prise d'activité Non renseigné

Mise à jour effectuée

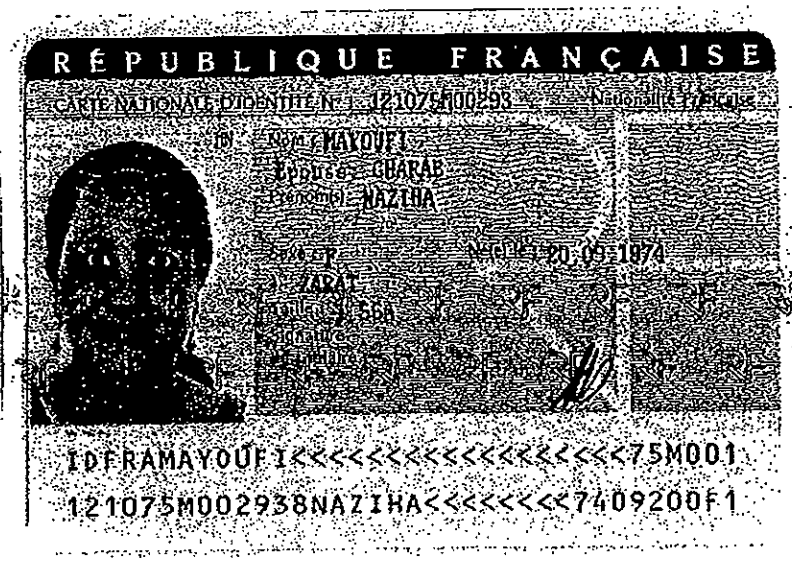
Événement Création de l'établissement d'arrivée et cessation de l'établissement de départ dans le cadre d'un transfert
Date de l'événement 01/02/2012
Référence : déclaration n° U75049445173
Transmise par URSSAF DE PARIS (ARR. 8à10 ET 16à20)

IMPORTANT : à l'exception des informations relatives à l'identification de l'entreprise, les renseignements figurant dans ce document, en particulier la code APE, n'ont de valeur que pour les applications statistiques (décret 2007-1888 du 26 décembre 2007 portant approbation des nomenclatures d'activités et de produits).

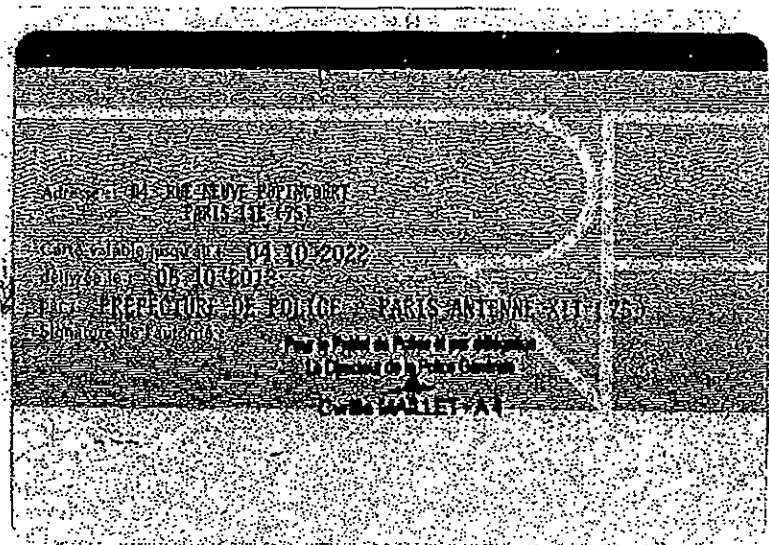
Pour toute question relative à ce certificat, s'adresser au service SIRENE de la Direction Régionale d'ILE DE FRANCE 7 RUE STEPHENSON 78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX

REPUBLIQUE FRANCAISE





Possibilité d'avoir une caution physique.





BNP PARIBAS

Relevé d'identité bancaire (RIB) :

Domiciliation _____

BNPPARB PARIS PL DAUPHIN (01960)

Code Banque	Code Guichet	Numéro de compte	Clé RIB
30004	01960	00010188327	55

Numéro de compte bancaire international (IBAN) :

FR76 3000 4019 6000 0101 8832 755

BIC (Bank Identification Code) : BNPPARPPPOP

MAITRE NAZIHA MAYOUI

AVOCAT A LA COUR

Ce relevé est destiné à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements de quittances, etc.)
Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.

Cadre réservé au destinataire du relevé

--

Formulaire obligatoire
(article 40 A de l'annexe III
au Code général des impôts)

COMPTE DE RÉSULTAT FISCAL

pour AJ 12 mois

Si ce formulaire est déposé sans
informations chiffrées, cocher la
case "Néant ci-contre".
Ne porter qu'une somme par ligne
(Ne pas porter les décimales)

1 NOM ET PRÉNOMS OU DÉNOMINATION :		Maître MAYOUFI NAZIHA	
Nature de l'activité (1)		AVOCAT	
N° SIRET		4 8 7 5 3 8 1 5 9 0 0 0 1 2	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles «recettes-dépenses» AK X d'après les règles «créances-dettes» AL	
Comptabilité tenue (2)		Hors taxe CV Taxe incluse CW Non assujéti à la TVA AT X	
Si vous êtes adhérent d'une association agréée (2)		AM X Année d'adhésion AN 2006 Nombre de salariés AP Salaires nets perçus AR	
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col. 4 du tableau I de la déclaration N° 2035)		DA (617)	

2	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais ①	AA	19 803		
	2	À déduire { Débours payés pour le compte des clients ② Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés ③)	AB	1 001		
	3		AC			
	4	Montant net des recettes	AD	18 802		
	5	Produits financiers ④	AE			
	6	Gains divers ⑤	AF	3 431		
	7	TOTAL (lignes 4 à 6)			AG	22 233
3	8	Achats ⑥	BA			
	9	Frais de personnel { Salaires nets et avantages en nature ⑦ Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)	BB			
	10		BC			
	11	Taxe sur la valeur ajoutée	BD			
	12	Impôts et taxes ⑧ { Contribution économique territoriale Autres impôts	JY			
	13		BS			
	14	⑨ Contribution sociale généralisée déductible	BV	412		
	15	Loyer et charges locatives	BF	9 280		
	16	Location de matériel et de mobilier - dont redevances de collaboration ⑩	BW			
	17	Entretien et réparations	BG			
	18	Personnel intérimaire	TOTAL : travaux, fournitures et services extérieurs	BH	1 988	
	19	Petit outillage ⑪				
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité				
	21	Honoraires ne constituant pas des rétrocessions ⑫				
	22	Primes d'assurances		TOTAL : transports et déplacements	BJ	1 126
23	Frais de véhicules ⑬ (cochez la case si évaluation forfaitaire ☐)					
24	Autres frais de déplacements (voyages...)					
25	Charges sociales personnelles ⑭ : dont obligatoires BT 2 286 dont facultatives BU	8K	2 286			
26	Frais de réception, de représentation et de congrès	TOTAL : frais divers de gestion	BM	2 132		
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone					
28	Frais d'actes et de contentieux					
29	Cotisations syndicales et professionnelles				BY	656
30	Autres frais divers de gestion					
31	Frais financiers ⑮	BN	488			
32	Pertes diverses ⑯	BP				
33	TOTAL (lignes 8 à 32)			BR	17 712	

ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2035

N° 2035 A

Extensions

2 - RECETTES

Gains divers

Libellé	Montant

TOTAL

SOMME DES EXTENSIONS

3 - DEPENSES PROFESSIONNELLES

Pertes Diverses

Libellé	Montant

TOTAL

SOMME DES EXTENSIONS

COMPTE DE RÉSULTAT FISCAL

Si ce formulaire est déposé sans
informations chiffrées, cocher la
case néant ci-contre...
Ne porter qu'une somme par ligne
(Ne pas porter les centimes)

NOM ET PRÉNOMS OU DÉNOMINATION Maître MAYOUFI NAZIHA

N° SIRET 4 8 7 5 3 8 1 5 9 0 0 0 1 2

4	34	Excédent (ligne 7 - ligne 33)	CA	4 521
	35	Plus-values à court terme 15	CB	
	36	Divers à réintégrer 17	CC	240
	37	Bénéfice Sté civile de moyens 18	CD	
	38	TOTAL (lignes 34 à 37)	CE	4 761
	39	Insuffisance (ligne 33 - ligne 7)	CF	
	40	Frais d'établissement 19	CG	
	41	Dotation aux amortissements 20	CH	
	42	Moins-values à court terme	CK	
	43	Divers à déduire dont exonération sur le bénéfice - zone franche urbaine - dont exonération sur le bénéfice - entreprise nouvelle - dont exonération - jeunes entreprises innovantes - dont exonération médecins - zones défavorisées en offre de soins -	CL	
		CS		
		AW		
		CU		
		CI		
		dont exonération sur le bénéfice - pôle de compétitivité - dont abondement sur l'épargne salariale dont abattement sur le bénéfice - jeunes artistes - dont déductions - médecins conventionnés de secteur I -	AX	
			CT	
			CO	
			CQ	
	44	Déficit Sté civile de moyens 18	CM	
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)	CN	
	46	Bénéfice (ligne 38 - ligne 45)	CP	4 761
	47	Déficit (ligne 45 - ligne 38)	CR	
5		Taxe sur la valeur ajoutée	CX	
		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :	CY	
		Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :	CZ	
		- dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :		
6		Contribution économique territoriale 23 Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :	AU	
7		Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) 13 et 12		
		(1) Type : T (véhicule de tourisme) ; M (moto) ; V (vélomoteur, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL		
		Désignation des véhicules :		
		Modèle (s)	Type	
			(1)	
		Puissance fiscale	Barème BNC	
			(2)	
		Barème BIC	Type de carburant	
			(3)	
		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)
		Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques :		
		Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A : Total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035	A	B
8		Montants des crédits ou réduction d'impôt 22		
		Crédit d'impôt - Formation - Formation du chef d'entreprise -	GH	
		Crédit d'impôt - Investissement en Corse -	GI	
		Crédit d'impôt - Famille	GJ	
		Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	GK	
		Crédit d'impôt pour les dépenses de prospection commerciale	GL	
		Crédit d'impôt - Métiers d'art -	GM	
		Crédit d'impôt en faveur de l'intéressement	GN	
		Réduction d'impôt - Dépenses de mécénat -	GO	
		Autres réductions ou crédits d'impôts	GP	

ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2035

N° 2035 B

Extensions

4 - DETERMINATION DU RÉSULTAT

Divers à réintégrer

Libellé	Montant

TOTAL

SOMME DES EXTENSIONS

Divers à déduire

Libellé	Montant

TOTAL

SOMME DES EXTENSIONS

7 - BAREMES KILOMETRIQUES (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos)

Désignation des véhicules		Puissance fiscale	Barème BNC	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (Si véhicules inscrits au registre des immobilisations)
Modèle(s)	Type				Type de carburant			

COMPTE DE RÉSULTAT FISCAL

pour AJ 12 mois

Si ce formulaire est déposé sans
informations chiffrées, cocher la
case Nul ou à confirmer :
Ne pas porter qu'une somme par ligne
(Ne pas porter les centimes)

1 NOM ET PRÉNOMS OU DÉNOMINATION :		Maître MAYOUFI NAZIHA	
Nature de l'activité		AVOCAT	Code activité pour les praticiens médicaux
N° SIRET	4 8 7 5 3 8 1 5 9 0 0 0 1 2	Si exercice en société (2)	AV
Résultat déterminé (2) :		d'après les règles «recettes-dépenses»	AK X
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV
Si vous êtes adhérent d'une association agréée (2)		AM	X
Année d'adhésion		AN	2006
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col. 4 du tableau I de la déclaration N° 2035)		DA	(617)
2		22 685	
1 Recettes encaissées y compris les remboursements de frais ①		AA	
2 À déduire { Débours payés pour le compte des clients ②		AB	543
3 { Honoraires rattachés (dont suppléments rattachés) ③		AC	1 316
4 Montant net des recettes		AD	20 826
5 Produits financiers ④		AE	
6 Gains divers ⑤		AF	
7 TOTAL (lignes 4 à 6)		AG	20 826
3			
8 Achats ⑥		BA	
9 Frais de personnel { Salaires nets et avantages en nature ⑦		BB	
10 { Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)		BC	
11 { Taxe sur la valeur ajoutée		BD	
12 Impôts et taxes ⑧ { Contribution économique territoriale		JY	61
13 { Autres impôts		BS	
14 ③ Contribution sociale généralisée déductible		BV	387
15 Loyer et charges locatives		BF	
16 Location de matériel et de mobilier - dont redevances de collaboration ⑨		BW	
17 Entretien et réparations			
18 Personnel intérimaire			51
19 Petit outillage ⑩			117
20 Chauffage, eau, gaz, électricité			988
21 Honoraires ne constituant pas des rétrocessions ⑪			812
22 Primes d'assurances			
23 Frais de véhicules ⑫			
(cochez la case si évaluation forfaitaire ☐)			
24 Autres frais de déplacements (voyages...)			2 009
25 Charges sociales personnelles ⑬ : dont obligatoires		BT	3 380
dont facultatives		BU	1 087
26 Frais de réception, de représentation et de congrès			236
27 Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone			1 047
28 Frais d'actes et de contentieux			621
29 Cotisations syndicales et professionnelles		BY	
30 Autres frais divers de gestion			
31 Frais financiers ⑭		BN	493
32 Pertes diverses ⑮		BP	
33 TOTAL (lignes 8 à 32)		BR	11 789

ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2035

N° 2035 A

Extensions

2 - RECETTES

Gains divers

Libellé	Montant

TOTAL

SOMME DES EXTENSIONS

3 - DEPENSES PROFESSIONNELLES

Pertes Diverses

Libellé	Montant

TOTAL

SOMME DES EXTENSIONS

COMPTE DE RÉSULTAT FISCAL

Si ce formulaire est déposé sans
informations chiffrées, cocher la
case néant ci-contre...
Ne porter qu'une somme par ligne
(Ne pas porter les centimes)

NOM ET PRÉNOMS OU DÉNOMINATION

Maitre MAYOUFI NAZIHA

N° SIRET

4 8 7 5 3 8 1 5 9 0 0 0 1 2

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

4
O
U
R
N
E
E
M
E
N
T
A
L
E
R
E
S
U
L
T
A
T

34	Excédant (ligne 7 - ligne 33)	CA	9 037
35	Plus-values à court terme 15	CB	
36	Divers à réintégrer 17	CC	
37	Bénéfice Sté civile de moyens 18	CD	
38	TOTAL (lignes 34 à 37)	CE	9 037
39	Insuffisance (ligne 33 - ligne 7)	CF	
40	Frais d'établissement 19	CG	
41	Dotation aux amortissements 20	CH	
42	Moins-values à court terme	CK	
43	Divers à déduire 21	CL	
	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine » CS		dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité » AX
	dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle » AW		dont abondement sur l'épargne salariale CT
	dont exonération « jeunes entreprises innovantes » CU		dont abattement sur le bénéfice « jeune artistes » CO
	dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins » CI		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I » CQ
44	Déficit Sté civile de moyens 22	CM	
45	TOTAL (lignes 39 à 44)	CN	
46	Bénéfice (ligne 38 - ligne 45)	CP	9 037
47	Déficit (ligne 45 - ligne 38)	CR	

5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :	CX
		Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :	CY
		- dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :	CZ
6	Contribution économique territoriale 23	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :	AU

7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) 18 et 19
(1) Type : T (véhicule de tourisme) ; M (moto) ; V (vélomoteur, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.	

Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)
Modèle (s)	Type (1)			(2)	Type de carburant (3)			
- Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques								
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; Total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035							A	B

8 Montants des crédits ou réduction d'impôt 22					
Crédit d'impôt « Formation du chef d'entreprise »	AH	Crédit d'impôt « Investissement en Corse »	AI	Crédit d'impôt Famille	AJ
Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	AK	Crédit d'impôt pour les dépenses de prospection commerciale	AL	Crédit d'impôt « Métiers d'art »	AM
Crédit d'impôt en faveur de l'investissement	AN	Réduction d'impôt « Dépenses de mécénat »	AO	Autres réductions ou crédits d'impôts	AP

Extensions

Divers à réintégrer

Olyers à déduire

7 - BAREMES KILOMETRIQUES (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos)

[illegible]